

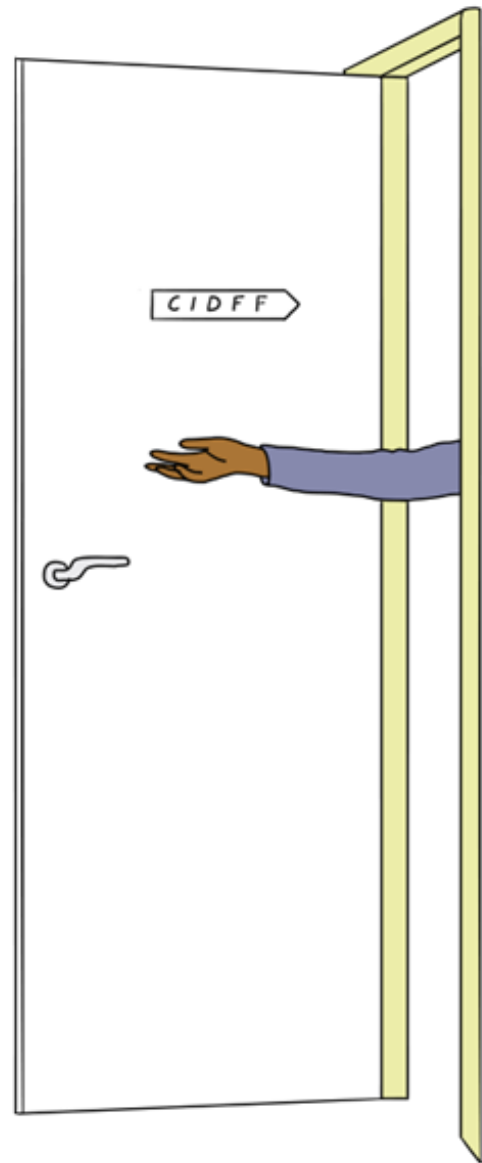


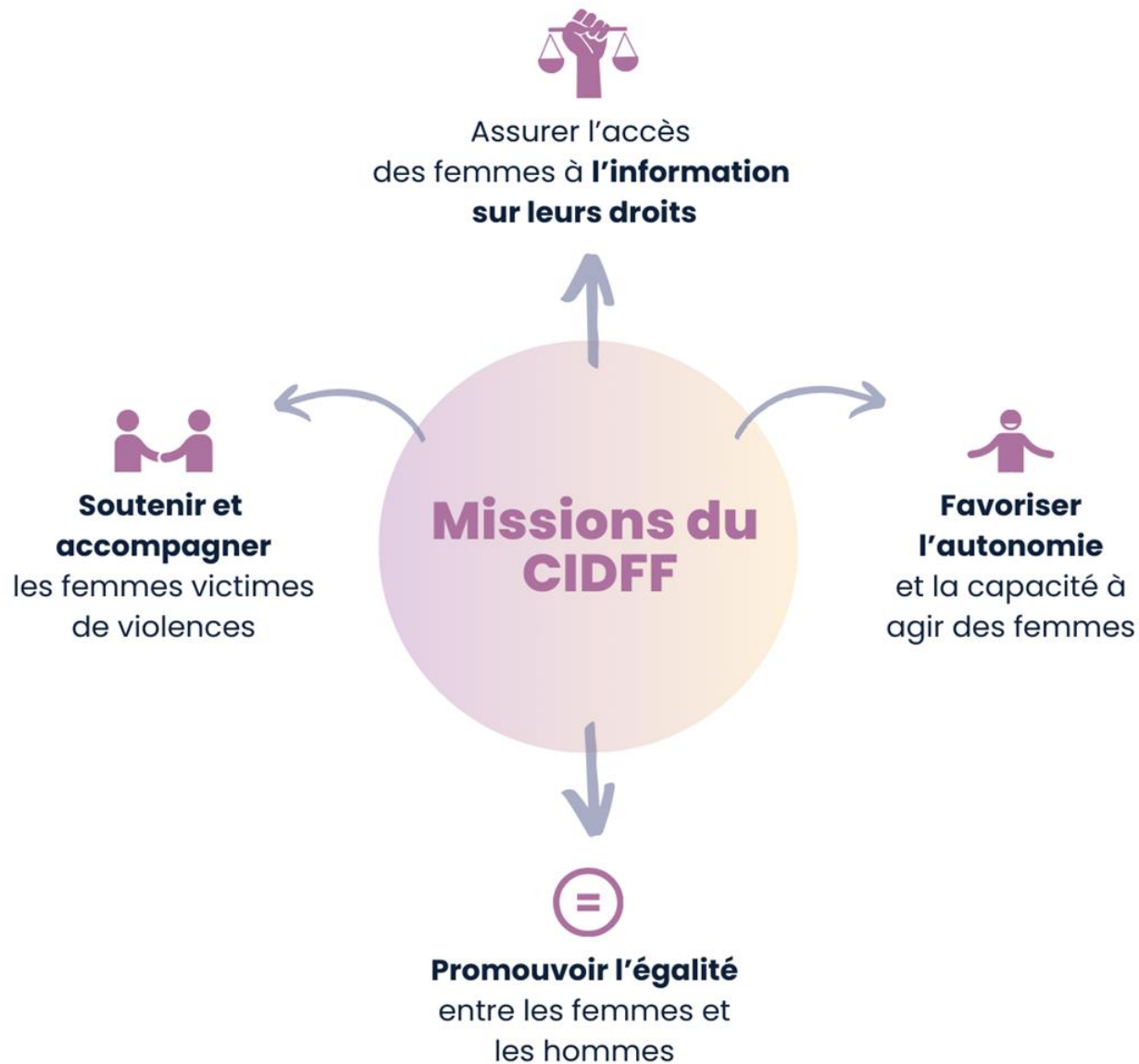
Centre d'information  
sur les droits des femmes  
et des familles

Loiret

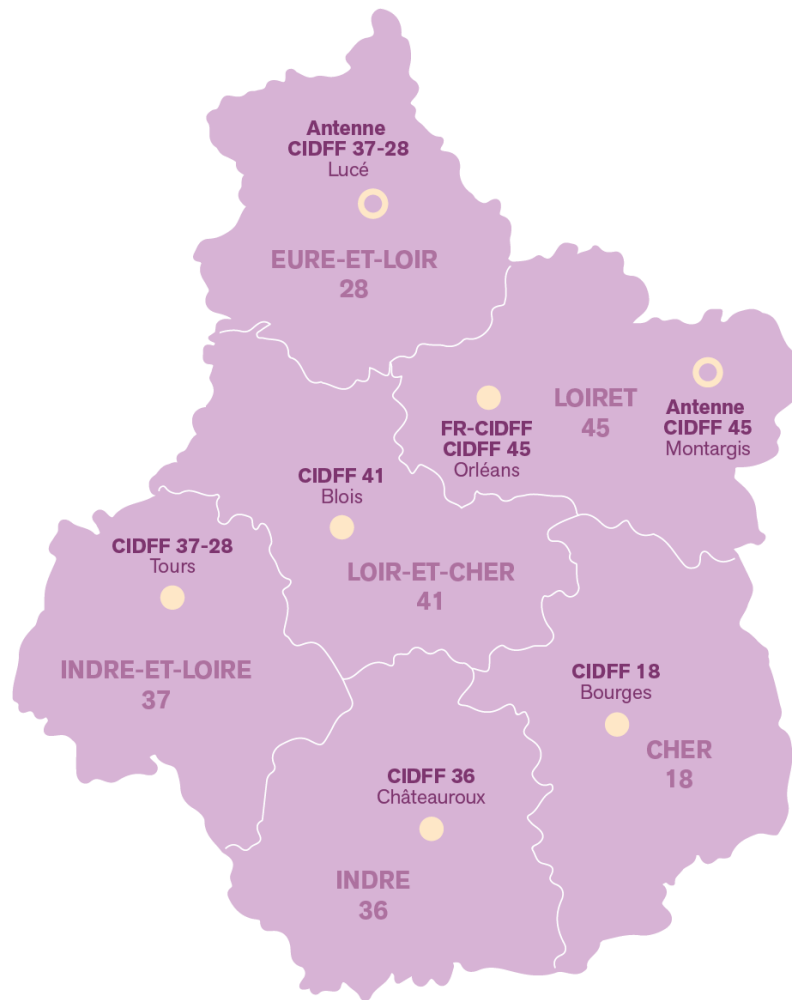
# Présentation des **CIDFF**

Centre d'Information sur les  
Droits des Femmes et des Familles





# La présence des CIDFF en Région Centre Val de Loire



# L'activité des CIDFF en 2025

**18 463**  
demandes  
d'information

**80%** de  
femmes

**7 012**  
entretiens

**16 397**  
personnes  
informées  
**EN**  
**COLLECTIF**



# L'activité des CIDFF en 2025

Lors des entretiens individuels d'informations sur les droits, **les demandes concernent principalement les thématiques :**

« Union, rupture, famille et enfants »

**45 %**

exercice de l'autorité parentale ; droits de visite et hébergement ; types de ruptures et leurs conséquences (régime matrimonial, Pension alimentaire, prestation compensatoire)...

« Violences »  
psychologiques,  
verbales, physiques...

**18 %**

qualification des violences ; information sur les mesures de protection ; la plainte et la constitution des preuves ; élaboration des scénarii de protection...

Droit des étrangers·ères

**13%**

# L'activité des CIDFF en 2025

## FOCUS SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

**57%** des bénéficiaires reçues en entretien sont victimes de VSS, dont **89% de femmes.**

**87%** des personnes sollicitent les CIDFF à la suite d'un contexte de **violences conjugales** contre **7%** pour des faits de **violences intra-familiales.**

Enfin, dans **95%** des cas l'auteur est un **homme.**

# L'activité des CIDFF en 2025

## FOCUS SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

### Les thèmes évoqués lors de l'entretien :

- Impact des violences sur les enfants et mesures de protection (OST, IST, IP/signalement)
- Démarches judiciaires : plainte et conséquences
- Dispositifs de protection (ODP, TGD, BAR)
- Pack Nouveau Départ et Aide Universelle d'Urgence

# L'activité des CIDFF en 2025

## FOCUS SUR LES BÉNÉFICIAIRES

**76% de femmes sont reçues :**

- Entre 16 et 45 ans **(67%)**
- Au moins un enfant à charge **(69%)**
- En situation de monoparentalité **(68%)**
- Sont sans emploi **(38%)**



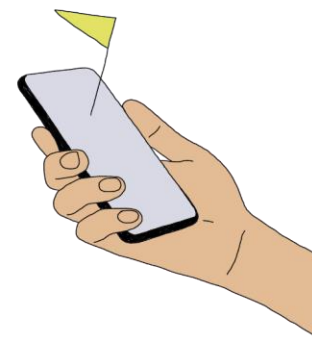
# Nos coordonnées

## **Réseau des CIDFF Centre-Val de Loire**

Retrouvez-nous sur notre site internet :

FR-CIDFF Centre-Val de Loire

[Contact-region@cidffcentrevaldeloire.fr](mailto:Contact-region@cidffcentrevaldeloire.fr)



# Journée régionale

## Lutte contre les **Violences et le Harcèlement Sexistes et Sexuels** en **Accueil Collectif de Mineur·es**

**10h00 – 10h45**

*Définitions et cadre légal des VHSS*



# L'origine des stéréotypes sexistes

# Stéréotypes de genre

Les hommes sont ambitieux, courageux et aiment le pouvoir.

Les hommes savent moins bien s'occuper des enfants.

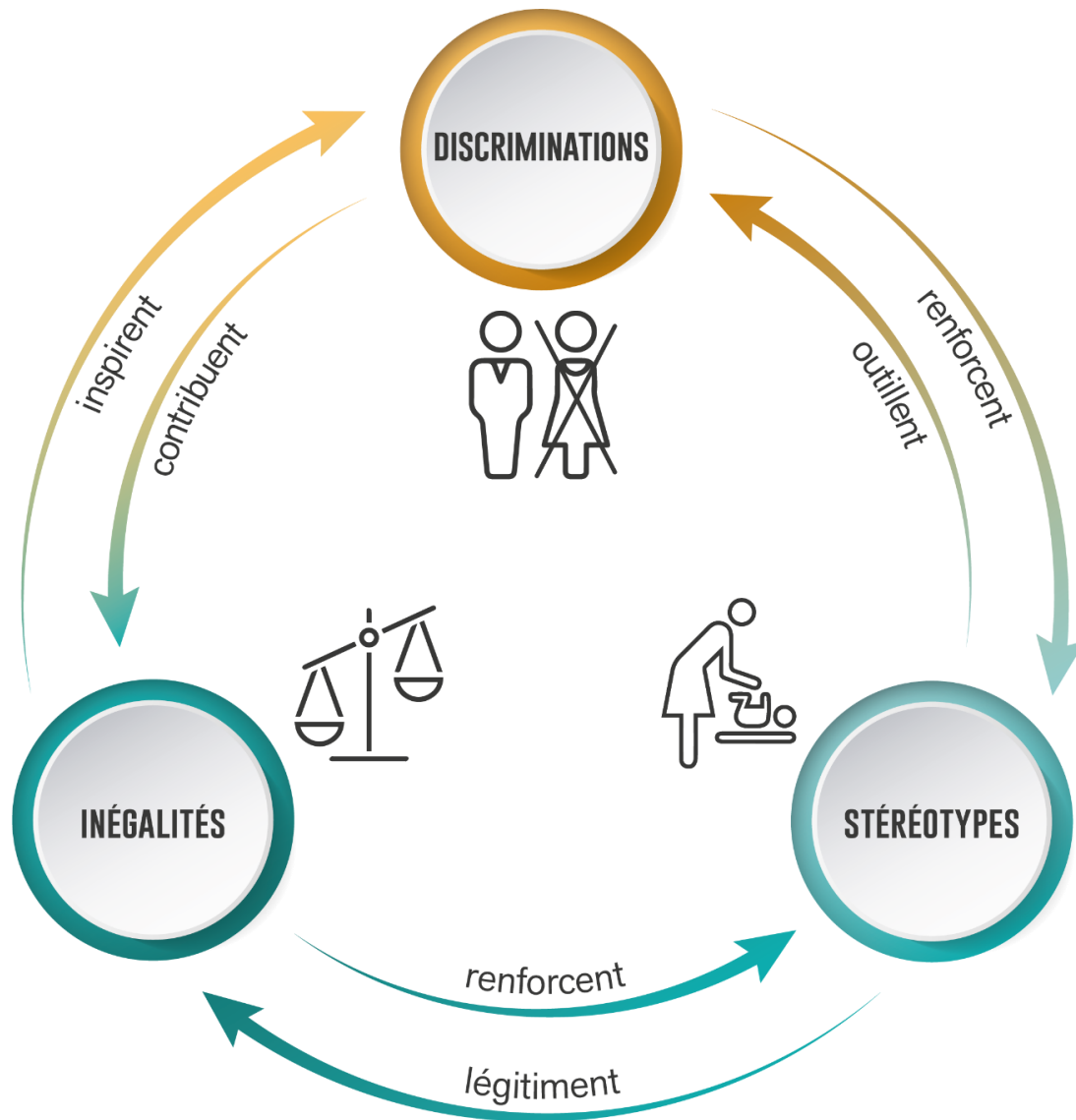
Les garçons préfèrent le foot et les filles la poupée.

Les femmes sont faites pour s'occuper du ménage.

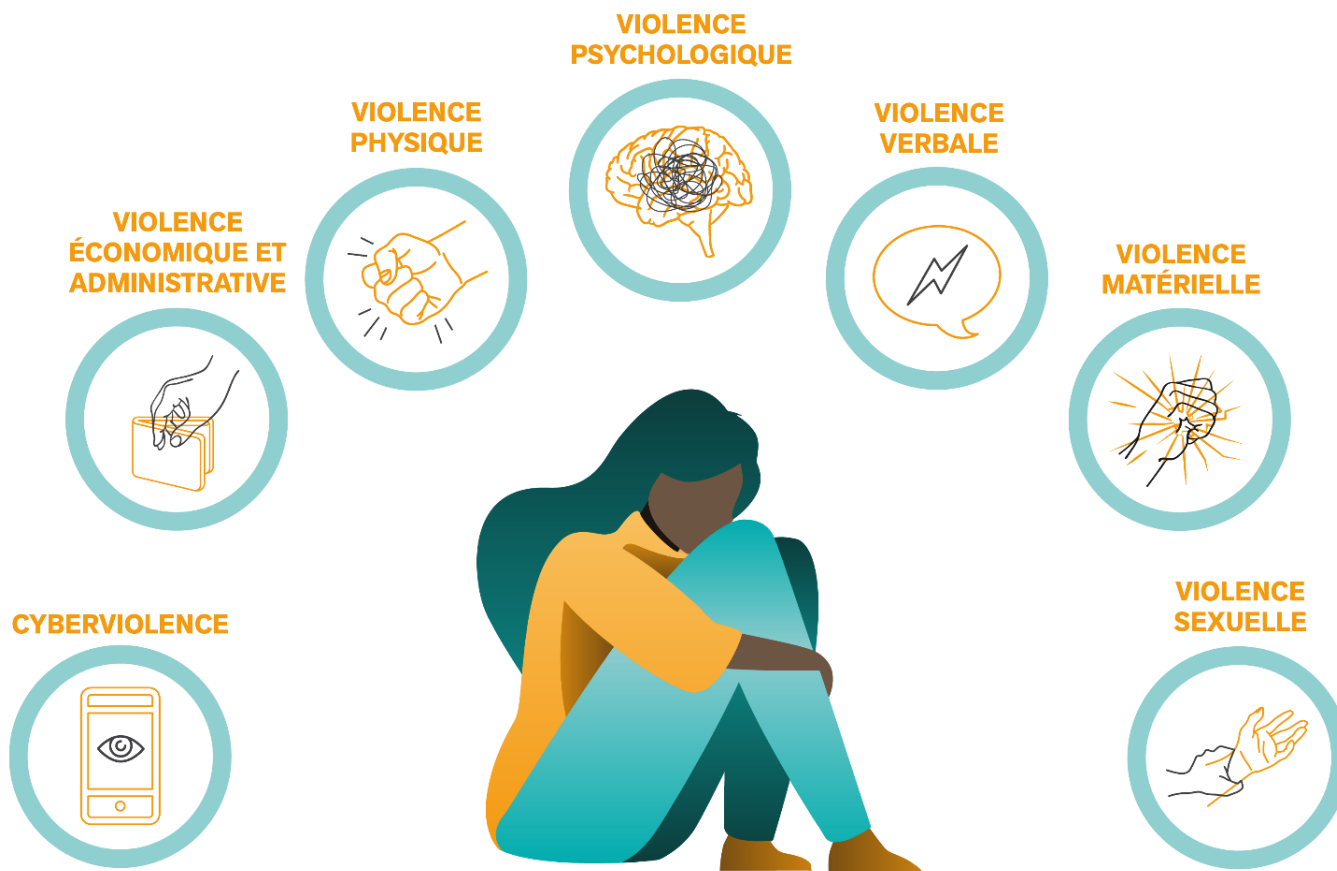
Les femmes sont mauvaises conductrices.

Les garçons aiment la bagarre c'est normal.

© Illustrations : Diglee



# Quelles sont les différentes formes de violences ?



# La minorité en droit

Article 1<sup>er</sup> de la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant** (CIDE) adoptée en 1989 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies (ratifiée par la France en août 1990 – date de l'opposabilité des dispositions de la Convention) :

*Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.*

Sauf disposition nationale permettant l'émancipation (en l'occurrence en France : 16 ans)

**Article 413-2 du Code Civil** : *Le mineur, même non marié, pourra être émancipé lorsqu'il aura atteint l'âge de seize ans révolus. (soit 16 ans et 1 jour)*

**Article 414 du Code Civil** : *La majorité est fixée à dix-huit ans accomplis ; à cet âge, chacun est capable d'exercer les droits dont il a la jouissance.*

# Une circonstance aggravante

| Infractions        | Législation              | Peines encourues                                                 |
|--------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Viol               | Article 222-23 c.pénal   | 15 ans de réclusion criminelle                                   |
|                    | Article 222-24 c.pénal   | 20 ans de réclusion criminelle (mineur -15 ans)                  |
| Agression sexuelle | Article 222-27 c.pénal   | 5 ans d'emprisonnement et 75000€ d'amende                        |
|                    | Article 222-29-1 c.pénal | 10 ans d'emprisonnement et de 150000 € d'amende (mineur -15 ans) |



# Consentement et discernement

- Qui ne dit mot ne consent pas!
- Le consentement doit être libre et éclairé
- Le consentement doit être réciproque et mutuel
- Le consentement est temporaire
- Le consentement concerne un acte sexuel et non tous les actes sexuels
- Céder n'est pas consentir !

# L'état de vulnérabilité

Selon l'enquête régionale sur les Violences Sexuelles et Sexistes en Accueils Collectifs de Mineurs

*« En Centre-Val de Loire, le champ jeunesse offre un contraste saisissant avec le champ sport par son faible nombre de signalements et l'absence de données probantes en matière de violences sexistes et sexuelles.*

*Les accueils collectifs de mineurs sont des lieux d'épanouissement des enfants et des jeunes. Ils doivent offrir un contexte de confiance et de sécurité aux enfants.*

***Au regard de cet impératif, les services de l'Etat et fédérations d'éducation populaire se rejoignent pour considérer que l'absence de données fiables concernant les VSS ne signifie pas que ce phénomène serait minime ou absent de notre région. »***

# LES EFFETS À LONG TERME SUR LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE

Les comportements observés selon les tranches d'âge

/!\

LISTE NON EXHAUSTIVE

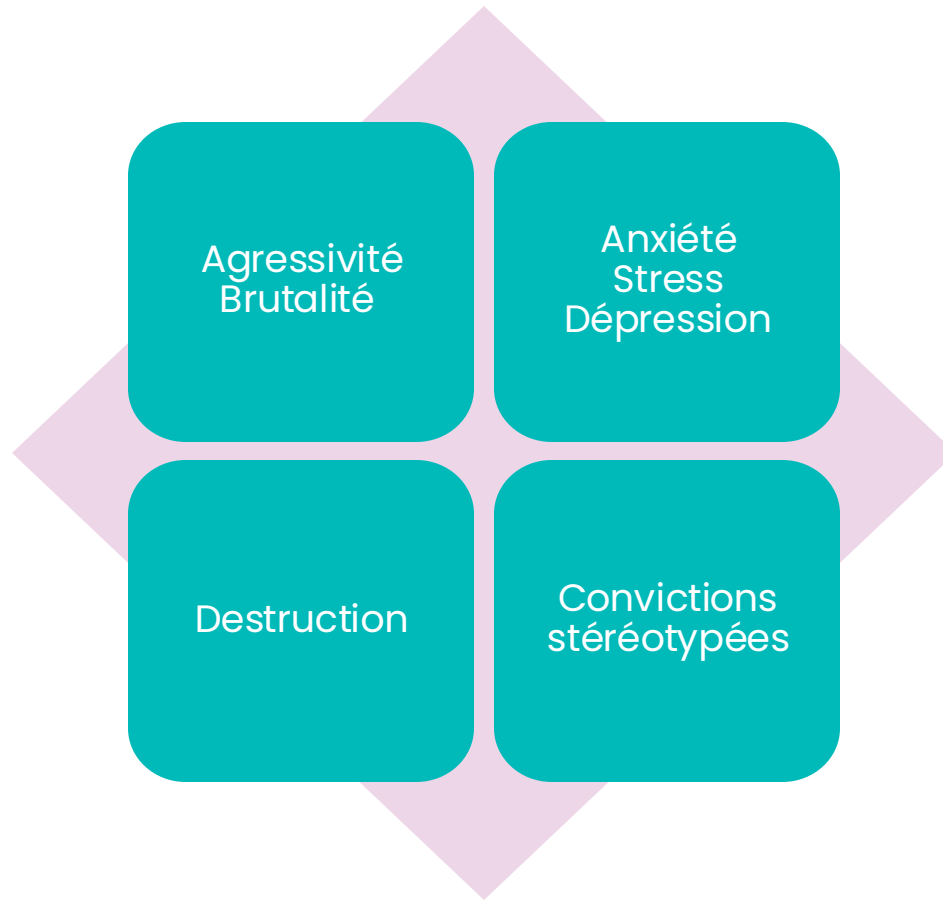
# CHEZ LE BEBE (jusqu'à 5 ans)

Perturbation des  
habitudes  
alimentaires et du  
sommeil

Retard de  
croissance

Inattention

# CHEZ L'ENFANT (de 5 à 12 ans)



# AU COURS DE L'ADOLESCENCE (de 13 à 18 ans)

Agressivité  
Brutalité

Anxiété  
Stress  
Dépression

Destruction

Convictions  
stéréotypées



Mise en  
danger

Acte de  
rébellion

Chute des  
résultats  
scolaires /  
Absentéisme

Manque de  
respect en  
général

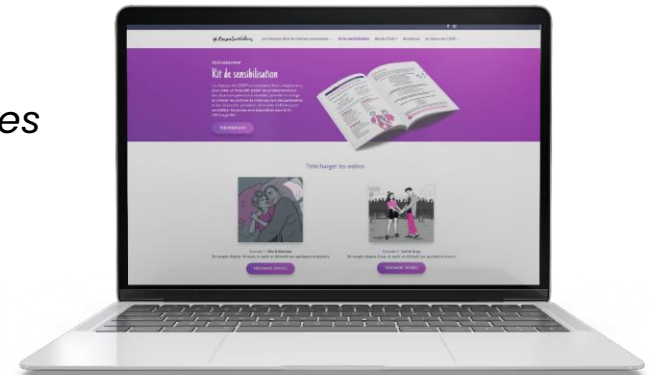
# Que dire à une personne victime de violences ?



# Contacts utiles

## Vous êtes victime / témoin de violences ?

- **3919**  
Numéro national d'écoute, d'information et d'orientation des victimes de violences sexistes et sexuelles  
Disponible 24h/24, 7j/7
- **119**  
Numéro national de prévention et protection des enfants en danger ou en risque de l'être  
Disponible 24h/24, 7j/7
- **Réseau des CIDFF :**  
*Informe les femmes et les personnes victimes de violences sur leurs droits confidentiellement et gratuitement*  
<https://centrevaleloire-fr.cidff.info/>
- **Réseau France Victimes :**  
*Associations d'aide aux victimes d'infraction*  
<https://www.france-victimes.fr/>
- **Police Nationale : 17**



[www.amoursansviolence.fr](http://www.amoursansviolence.fr)



# Merci pour votre attention

